



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-quatre,
Le 05 septembre à 19h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du PNR à Cernay l'église, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 27/08/2024

Date d'affichage : 27/08/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 36
- votants : 47

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 109
- procurations : 108

- nombre total de voix exprimées : 217

Etaient présents :

Françoise BARTHOULOT (S), Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Olivier CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Pascal GODIN, François JACQUOT, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN, François VILLIER, Sébastien WOLFF.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Christine BOUQUIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Pascal DUFFNER, Florian GAIFFE, Eric HOULLEY, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Alexandre PANTEL, Raphaël PEQUIGNOT, Marie-Josèphe VERMOT, Céline VUILLEMIN, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSEININ, Justine BRIQUEZ, Michèle CACHOT-USUNIER, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Suzanne GUERRIN, Lucienne HEMLER, Bénédicte HERARD, Christian HERARD, Bernard JACQUET, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Nicolas MARGUET, Olivier MESNIER, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Corinne PARATTE, Adrien PELLEGRINI, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Jean-Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Gérard



VAUCHIER, Baptiste VILLEMEN, Marcelline VIPREY, Jérôme VOINET, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Martial BOURNEL-BOSSON a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Hervé CAGNON,
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Céline VUILLEMIN a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Secrétaire de séance : M Hervé CAGNON

Objet : 2024-025 : Mobilisation de la Dotation Aménités Rurales

Les communes du Parc bénéficient grâce à leur adhésion au PNR de la Dotation Aménités Rurales qui peut être bonifiée si elles accueillent d'autres types d'aires protégées. La loi de finance 2024 a fait passer au niveau national cette dotation de 40 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024. Elle en a également fait évoluer les modalités d'attribution.

Un décret du 7 juillet 2024 est venu en préciser les modalités d'attribution :

- Elle est destinée aux communes rurales au sens de l'INSEE (91 communes sur 94) ;
- Elle est abondée sur un critère population mais aussi sur un critère surfacique qui peut être bonifié selon le type d'aires protégées ;
- La dotation plancher est maintenue à 3000 €.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles règles représente un montant total de 603 390 € en 2024 contre 337 651 € en 2023. Chaque commune ayant été notifiée du montant attribué par la préfecture.

Cette dotation spécifique a été créée pour couvrir les frais engendrés par la gestion de milieux naturels remarquables sur le territoire communal. Pour le moment l'Etat n'a pas fait de demande formelle pour justifier l'usage de cette dotation mais a déjà questionné la Fédération des Parcs sur les bonnes pratiques liées à la consommation de cette dotation.

Le Parc porte l'ambition de déployer des Atlas de la Biodiversité Communale sur l'ensemble du territoire mobilisant une partie de cette dotation pour répondre à l'appel à projets portés par les communes. Ces appels à projets nous permettraient de recevoir près de 500 000 € supplémentaires sur le territoire.

Le président et les vice-présidents du Parc se sont interrogés sur la manière de mobiliser cette contribution à un niveau suffisant de la dotation pour la réalisation des ABC tout en laissant la jouissance de la plus grande partie aux communes et en particulier les plus petites.

La proposition qui a émergé du débat est la proposition de relever les participations statutaires des communes de 1€ par habitant soit 61 256 € sans modifier d'autres règles de contribution. Dans ce scénario toutes les communes bénéficiaires de la Dotation Aménités Rurales resteraient bénéficiaires nettes de leur adhésion au Parc et justifieraient du bon usage de la dotation.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **De modifier la participation statutaire des communes en l'augmentant d'1 euro par habitant ;**
- **De modifier le budget en conséquence en augmentant les crédits ouverts au chapitre 74 « dotations et participations des communes » de 61256 €.**

- **Approbation à l'unanimité par le Comité syndical,**

Nombre de voix : 217	Exprimés (en voix) : 217
- pour : 217	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

